

COMPTE-RENDU DU CONSEIL – UFR SANTÉ

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2020

Monsieur Le Doyen ouvre la séance à 16h15.

Il rend **hommage au Pr. Louis Jeannin**, pneumologue, décédé au CHU la semaine précédente, des suites du SARS Covid 19. Le Professeur Jeannin a été à l'origine de la Pneumologie à Dijon et en Bourgogne et a développé le Service de Pneumologie et Réanimation Respiratoire, d'abord à l'Hôpital Général, puis à la Trouhaude, et enfin à l'hôpital du Bocage. Il a été chef de ce service jusqu'en 1998.

Monsieur Maynadié souligne l'admiration vouée par beaucoup au Pr. Jeannin, pour ses qualités professionnelles et humaines.

Le conseil a une pensée pour le Pr Jeannin et pour sa famille.

Le président du conseil de l'Ordre de Côte d'Or, Le Dr Gerard-Varet associe sa personne ainsi que l'ensemble de l'Ordre.

Madame Tenenbaum salue la mémoire de quelqu'un qui a fait énormément de prévention dans la lutte contre le tabagisme et toutes les toxicologies, faisant preuve d'une pédagogie grand public.

Le Pr Maynadié indique qu'un hommage lui sera rendu après le confinement.

I – Informations générales

- La première réunion de la CFVU s'est tenue en visioconférence le 17 avril 2020

De multiples thématiques ont été abordées. L'UFR n'est pas directement concernée, dans la mesure où notre fonctionnement diffère de celui des autres UFR. Nos dates d'examens sont différentes, nous sommes plus libres d'organiser notre calendrier.

Toutes les informations relatives à la session de la CFVU sont disponibles sur le site internet de l'université.

- **Instruction ministérielle du 19 mars 2020, ajustée le lendemain, relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiants en santé et spécifique aux études en Santé**

Son objet est d'informer les étudiants en santé et les services chargés de les accompagner pour le déroulement de leur formation (ARS, UFR, structures de formation de sages-femmes, instituts de formation paramédicale, CHU, praticiens libéraux et salariés) des aménagements à mettre en œuvre.

Elle apporte notamment des précisions sur la validation du service sanitaire, la présence des étudiants et des internes dans les services de soins et la continuité pédagogique.

Concernant les internes : le changement de stage au 1^{er} mai est repoussé d'un mois. Le stage actuel aura donc une durée de 7 mois, le suivant une durée de 5 mois, un stage étant considéré comme validant au bout de 4 mois. Cela n'est pas valable pour les internes qui finissent leur stage au 30 avril.

Le Dr Jandin travaille actuellement sur la procédure de choix de stages.

Les stages à l'étranger sont annulés, les hors subdivisions sont maintenus.

En ce qui concerne les réquisitions, elles ne sont pas mises en place, elles le seront en dernier ressort, en cas de 2^e vague.

En ce qui concerne la continuité pédagogique, une très grande partie des enseignements est assurée en visioconférence via Teams, deux postes informatiques supplémentaires ont été installés au B2 afin de dispenser l'enseignement en direct. La gestion et l'accueil des enseignants au B2 sont assurés par des étudiants de P2.

➤ **Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

L'ordonnance indique que les adaptations peuvent porter sur la nature, les contenus...

En ce qui concerne PACES, à la demande du Ministère, la date initiale de début des épreuves est repoussée au 15 juin. Les enseignants ont travaillé sur le contenu et sur les cours dispensés jusqu'au 13 mars 2020. En effet, certains étudiants ont des difficultés de connexion. Une étudiante classée 63^e à l'issue des épreuves du 1^{er} semestre n'a aucun accès internet, ce qui explique la décision de ne faire porter les questions que jusqu'à la date du dernier cours dispensé normalement.

En raison des règles de distanciation à respecter, il n'est pas possible d'utiliser les locaux de l'université.

Le Doyen a sollicité un devis auprès du Palais des congrès, ainsi qu'un devis pour la location de tables et de chaises. La dépense s'élève à environ 40 000 euros. La piste du Zénith est évoquée. Madame Tenenbaum indique que le Zénith et le Palais des Congrès sont en délégation de service public, il serait peut-être possible de bénéficier d'un tarif réduit. La mairie pourrait-elle réquisitionner des locaux ?

Il faut par ailleurs un accès facile par le tram, un cadencement de l'arrivée et des départs des 1 163 étudiants, un sens de circulation à l'intérieur des locaux...

En ce qui concerne les ECN, le nombre d'étudiants permet de rester en salle modulable, sous réserve d'une application du protocole sanitaire (désinfection des tables, chaises, tablettes...)

Le ministère a mis une foire aux questions à disposition des étudiants et internes.

➤ **Projet de décret relatif aux conditions de l'agrément des lieux et des maîtres de stage des universités (MSU) accueillant des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine**

Le projet de décret, pris en application de l'article 4 de la loi portant organisation et transformation du système de santé est relatif à la maîtrise de stage universitaire. Cet article 4 a modifié l'article L. 4131-6 du code de la santé publique qui concernait initialement les conditions de l'agrément des médecins généralistes à l'accueil des étudiants de troisième cycle et a élargi les conditions de l'agrément, d'une part, à toutes les spécialités de troisième cycle et, d'autre part, au deuxième cycle. Par ailleurs, il prévoit que la formation obligatoire des praticiens se déroule désormais auprès de l'université de leur choix ou de tout organisme habilité. Enfin, il précise que les conditions de l'agrément sont fixées par un DCE.

L'agrément sera désormais délivré par le directeur de l'UFR.

Evelyne Kohli et Jean-Noël Beis ont pour projet la mise en place d'une formation commune d'une journée à destination des maîtres de stage. Evelyne Kohli précise que ce sujet avait été travaillé il y a quelques années dans le cadre des maîtres de stage de pharmacie. Ils prévoient également un temps d'interaction avec des maîtres de stage

d'autres spécialités. Il faudrait par ailleurs petit à petit mettre en place des formations pour ces autres maîtres de stage.

➤ **Décret n° 2020-268 du 17 mars 2020 relatif au CESP**

Ce décret, applicable dès sa parution, supprime la possibilité de signer un CESP pour les étudiants de 1^{er} cycle. Or, la commission d'attribution des contrats a eu lieu en novembre 2019, 3 étudiants en 1^{er} cycle avaient fait une demande et avaient reçu une réponse positive. La conférence des Doyens et les ARS ont bataillé pour que cette position ne soit pas maintenue mais la DGOS refuse de revenir dessus. Il était par ailleurs prévu que les médecins à diplôme étranger puissent souscrire un CESP, mais cela a été repoussé.

A l'heure actuelle, les étudiants n'ont pas encore été prévenus.

En ce qui concerne les passerelles, dont la sélection par voie d'oral devait avoir lieu en juin : l'oral est supprimé au profit d'une sélection uniquement sur dossier.

II- UMDPC

- Modification de la fiche filière du Master IPA

En plus des 3 mentions habilitées à l'origine, création d'une mention Psychiatrie Santé mentale, dont les responsables sont le Pr. Jean-Christophe Chauvet-Gelinier et Madame Guyot, de l'IFSI.

La fiche filière a été transmise au ministère. Le Doyen se dit très satisfait de l'ouverture de cette mention, ainsi que du succès rencontré par le master, qui compte une vingtaine d'inscrits. Evelyne Kohli précise avoir environ 70 candidatures pour la rentrée 2020.

- DU Intelligence Artificielle et Santé ou Intelligence Artificielle en Santé, l'intitulé exact est à définir.

Le responsable universitaire dijonnais est le Pr. Patrick Callier, assisté du Dr Davide Callegarin, assistant spécialiste en intelligence artificielle. Tous deux sont rattachés au service de génétique chromosomique et moléculaire au CHU.

L'objectif de cette formation est de :

- Comprendre les enjeux de l'I.A en Santé ainsi que les freins,
- d'utiliser l'I.A. dans le cadre d'un projet, dans les domaines de l'aide au diagnostic et de la prise de décision, de la médecine de précision, de l'imagerie médicale, de la robotisation, de la rééducation/réhabilitation, du parcours de soins ville-hôpital /domicile
- D'appréhender les aspects organisationnels, réglementaires, économiques et éthiques liés à l'introduction de l'I.A. dans la pratique
- De concevoir et coordonner un projet d'I.A (parcours de soins, Drug design, Rééducation...)

Les effectifs attendus sont de 10. 80 heures d'enseignement en présentiel sur une année universitaire, structurés en 6 modules de 2 jours.

Le public visé :

Professionnels de santé : pharmaciens, médecins (radiologues, anatomopathologistes, biologistes, ophtalmologistes, urgentistes)

- Enseignants-chercheurs des Sciences de Santé/ des Sciences et Techniques
- Cadres et Ingénieurs des industries du numérique pour la santé.
- Etudiants doctorants et post-doctorants (souhaitant valider une double compétence Santé/I.A).

Le Doyen indique que le développement de ce DU irait de pair avec celui de start-up dédiées à cette thématique dans le cadre du Technopôle Santé.

Modifications de deux DU existants, présentées en comité pédagogique Pharmacie en mars : DU Alimentation, Santé, Micronutrition et DU Pratiques paramédicales en nutrition et micronutrition.

Les modifications portent sur le changement de responsable : Mathieu Guerriaud en remplacement d'Yves Artur – une restructuration des programmes afin d'être plus adaptés aux demandes et aux besoins – le renforcement du nombre d'heures d'enseignement en e-learning.

- **Formation courte :** Séminaire : 19^{ème} Rencontres de Beaune Recherche en Transplantation

Il s'agit de reprogrammer ce séminaire, qui avait été présenté en comité pédagogique Médecine et qui devait avoir lieu les 2 et 3 avril. La nouvelle date n'est pas encore connue, mais probablement début novembre 2020.

Des tarifs doivent être votés afin de pouvoir inscrire les participants :

La proposition est de : 300 euros

Chefs de clinique, internes : 100 euros

Scientifiques en cours de thèse : 50 euros

Accompagnants : 200 euros

Participation au dîner de gala : 45 euros

Les modifications relatives à l'ensemble des formations, ainsi que les tarifs sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

III- Comité pédagogique Médecine en visioconférence du 7 avril

Ont été évoqués en informations générales

- 1) La position du MESRI concernant les étudiants en santé pendant le confinement
- 2) Un point a été fait sur la continuité pédagogique à l'UFR, en Médecine, pharmacie, maïeutique et masso-kinésithérapie.
- 3) Les modifications des modalités de contrôles des connaissances et des compétences

Monsieur le Doyen a souhaité, autant que faire se peut, qu'un maximum d'épreuves puissent se tenir avant la fin du confinement, de manière à ne pas surcharger la période post confinement et ainsi limiter le nombre de jurys tardifs, voire reportés sur l'année universitaire prochaine. Monsieur le Doyen a proposé de décaler les épreuves des étudiants de P2 et P3 à la 1^{ère} semaine de mai, ce qui permet de prévenir les étudiants de ces modifications au moins 15 jours à l'avance.

- **Les modifications suivantes sont apportées aux examens du 2^{ème} cycle (MM1) :**

Sur proposition de Monsieur Carnet, les oraux de l'UE d'anglais, initialement prévus les 6 et 7 avril, seront remplacés par un écrit via Teams qui se déroulera lundi 27 avril 2020.

La durée des stages des promotions de MM1 et MM2 n'étant pas modifiée, les autres examens des étudiants de MM1 seront maintenus à leurs dates initiales, soit les 29 et 30 avril, afin de permettre un début de stage au 4 mai. Ces épreuves sont maintenues sur la plateforme SIDES, les étudiants composant de leur domicile.

➤ **Les modifications suivantes sont apportées aux examens du 1^{er} cycle (P2 – P3) :**

Les UE optionnelles et UE recherche communes aux années de P2 et P3, initialement planifiées le 17 avril, sont reportées au lundi 4 mai. Les épreuves de ces UE, hormis l'UE Oncogénèse, restent rédactionnelles et se dérouleront sur la plateforme Teams. L'épreuve de l'UE Oncogénèse prendra la forme d'un QCM sur la plateforme SIDES.

L'épreuve de l'U9 Santé Humanité Société de P3, initialement planifiée le 20 avril, est reportée au mardi 5 mai à 10h et prendra la forme d'un QCM.

L'épreuve d'anglais, initialement programmée le 17 avril, est reportée au mardi 5 mai, à 14h pour les P2 et 16h pour les P3, et se déroulera sur la plateforme Teams.

Les épreuves des UE10 Sémiologie générale et UE11 Revêtement cutané de P3, initialement programmées le 21 avril, sont reportées au mercredi 6 mai aux mêmes horaires, soit 9h-10h et 10h-11h.

Les épreuves des UE9 Appareil locomoteur et UE10 Tissu sanguin des P2, initialement prévues le 20 avril, sont reportées au mercredi 6 mai aux mêmes horaires, soit 14h-15h et 15h-16h.

Les épreuves des UE12 Hormonologie et reproduction et UE13 Tissu sanguin de P3, initialement prévues le 22 avril, sont reportées au jeudi 7 mai aux mêmes horaires, soit 10h-11h et 11h-12h.

L'épreuve de l'UE11 De l'agent infectieux à l'hôte de P2, initialement planifiée le 21 avril, est reportée au Jeudi 7 mai aux mêmes horaires, soit 14h-16h.

L'épreuve de l'UE13 Système neurosensoriel de P2, initialement planifiée le 23 avril, est reportée au lundi 11 mai aux mêmes horaires, soit 10h-11h30.

L'épreuve de l'UE12 Bases moléculaires de P2, initialement programmée le 22 avril, est reportée au lundi 11 mai de 14h à 15h.

Les épreuves de l'UE16 informatique de P3, initialement programmées les 23 et 24 avril, sont reportées aux lundi 11 et mardi 12 mai 2020.

Toutes les épreuves des UE de tronc commun de P2 et P3 restent organisées sur la plateforme SIDES.

Concernant les épreuves organisées sur la plateforme Teams, des tests seront réalisés pour chaque promotion d'étudiants la semaine du 13 au 17 avril.

Les étudiants composeront depuis chez eux, mais le contenu sera suffisamment dense pour qu'il soit difficile de chercher les réponses dans leurs documents. Les questions seront réparties aléatoirement, de même que les propositions à l'intérieur des questions.

4) Résultats des ECNi blanches

En ce qui concerne les QI, les étudiants Dijonnais ont des résultats correspondant à la moyenne nationale, en revanche en ce qui concerne les DP, leurs résultats sont significativement en dessous de la moyenne nationale.

5) Choix des internes

L'affectation des internes ayant été repoussée d'un mois, le choix des internes est repoussé à une date qui n'a pas encore été déterminée et se déroulera probablement de manière dématérialisée.

6) ONDPS

Une visioconférence a été réalisée avec l'ARS et l'université de Franche-Comté afin de déterminer les demandes d'ouverture du nombre de postes d'internes en novembre 2020. Seul changement notable, il a été demandé un retour du nombre d'internes de médecine générale de 86 à 80.

7) Soutenances de thèse pendant le confinement

Les thèses d'exercice peuvent être tenues de manière complètement dématérialisée, contrairement aux thèses de Doctorat qui nécessitent que le soutenant et le Président du jury soient présents lors de la soutenance.

8) Point sur les réformes

La R1C sera menée à son terme, bien que nous n'ayons toujours pas le numerus clausus de cette année.

Il n'y a pas de grandes nouveautés ni modifications malgré le coronavirus. Les postes sont publiés sur Parcoursup, les lycéens ont validé leur choix.

Les enseignants travaillent actuellement au contenu de la mineure Santé. Quant à la question toujours en suspens sur les modalités des oraux, on sait juste que l'on aura une grande liberté pour les organiser.

En ce qui concerne l'ouverture à Nevers, la question se pose de la capacité technique à être opérationnel en septembre, la DNUM étant en surcharge de travail avec la continuité pédagogique. Par ailleurs, le point financier n'est toujours pas réglé.

Si l'ouverture ne peut se faire à la rentrée 2020, un report des inscrits Nevers se fera vers Dijon.

L'UNESS a ouvert la plateforme SIDES pour le Tutorat de PACES. Par ailleurs, l'accès sera gratuit pour SIDES concernant les étudiants en LAS l'année prochaine, et une demande a été faite pour un élargissement de l'accès à cette plateforme aux étudiants des formations paramédicales.

Concernant la R2C, un report à la rentrée 2021 a été demandé par la Conférence des Doyens. Pour autant, le Professeur Marc BRAUN et les élus étudiants demandent à ce que le travail déjà réalisé sur les connaissances soit mis en place dès la rentrée 2020 allègement du référentiel des connaissances car celui-ci est prêt et les nouveaux MM1 bénéficieront des ECOS qui remplaceront le Certificat de Compétences Cliniques. Ils passeront les ECN ancienne formule.

3^e cycle : mise en place du choix via des outils numériques.

Concernant la phase de consolidation, la 1^{ère} commission d'évaluation des besoins a eu lieu, les coordonnateurs doivent émettre un avis. Les avis sont ensuite adressés au ministère, qui fera tourner l'algorithme.

Les ouvertures de pistes sont communes à Dijon et Besançon.

9) Séminaire sur l'inter professionnalité pour les internes de MG (V. Cottet, C. Lejeune, K. Mazalovic)

Ce projet de formation inter professionnelle, initié par Monsieur le Doyen, est présenté par le Docteur MAZALOVIC. Par le passé, des séminaires pluri professionnels ont déjà été organisés à l'UFR avec la participation notamment du Pr. Odile CHAMBIN.

La question du dimensionnement de ce séminaire se pose. Une question connexe est celle de la composition des groupes, et de l'équilibre à trouver en fonction des formations d'origine des étudiants. Une autre difficulté majeure tient aux temporalités différentes de chaque formation, chaque institut, rendant très difficile l'établissement de dates communes.

Le public visé correspond à des étudiants avancés dans leur cursus respectif, et la forme envisagée est une forme facultative afin de permettre la mise en place d'une pédagogie constructiviste.

Ce séminaire sera ouvert aux internes de médecine générale, aux étudiants de pharmacie, aux étudiantes de maïeutique, aux étudiants de l'IFMK et aux étudiants de l'IFSI de Dijon.

Concernant les étudiants en pharmacie, la proposition de Mesdames MARIE et VERGELY était d'ouvrir ce séminaire aux PH5 et PH6 de filière officine.

La question du financement reste posée, un recours à des financeurs extérieurs comme le Conseil Régional ou l'ARS étant envisagé.

10) Séminaire Soins Palliatifs (C. Devaux)

Ce projet d'enseignement commun à plusieurs filières. : les IFSI, les IFMK et les étudiants en Médecine.

Ce séminaire s'appuie sur les mesures incluses par le Plan national triennal de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie (2015-2018).

Il est prévu que ce séminaire soit obligatoire pour les étudiants de chacune des filières concernées, en particulier pour les étudiants en 6^{ème} année de médecine (MM3).

Monsieur le Doyen propose que dans le cadre de la formation de DFASM3, ce séminaire sur les questions éthiques en fin de vie soit planifié durant les mois de septembre octobre. La mise en place de ce séminaire est prévue pour la rentrée 2020.

IV - Calendrier PACES et ECNi

Les épreuves de PACES ont été reportées aux 15, 16, 17 et 18 juin 2020.

Les ECNi seront organisées les 6,7 et 8 juillet 2020, avec recompositions éventuelles les 9 et 10 juillet.

Le jury national des ECNi se tiendra le 16 juillet, avec une publication des résultats aux alentours du 21 juillet.

Le CNG a décalé la date de validation des sujets des ECNi en fonction, et réfléchi à une compression du calendrier permettant la tenue de la commission de dérogation avant le mois d'août.

Pharmacie :

Catherine Vergly expose la façon de travailler adoptée en Pharmacie par les enseignants. Trois réunions ont été organisée depuis le début du confinement. La continuité pédagogique a été assurée via les cours en ligne et des échanges de mails avec les étudiants. Les enseignants de Pharmacie n'ont pas l'habitude d'utiliser Sides ni Teams, mais ils s'y sont mis, de même que les étudiants. Teams et Plubel seront privilégiés pour les examens à distance.

Madame Vergely remercie la scolarité Pharmacie et Monsieur Cunit pour leur aide et leur investissement.

Le calendrier est validé à l'unanimité.

V- Cours et stages :

L'activité spécifique des P3 en mai, surnommé « centres aérés », avec des ateliers, ne peut avoir lieu cette année pour la partie qui se déroule sous forme d'ateliers (sutures, touchers pelviens). Mais les séminaires que les intervenants veulent bien faire en visioconférence ou en présentation multimédia peuvent être maintenus.

Des P3 sont volontaires pour effectuer des stages pendant l'été. Il n'y a pas d'opposition dans la mesure où les services sont d'accord pour les accueillir (CHU et CGFL mais pas en centres hospitaliers périphériques).

En 2nd cycle Médecine : les stages d'été à l'étranger sont supprimés. Les étudiants originaires de la Réunion pourront effectuer leur stage au CHU de Saint-Denis.

VI-Dialogue Objectifs Moyens

Les documents relatifs au DOM ont été retournés pour le 20 avril. Du point de vue ressources humaines, la fragilité croissante des scolarités a été soulignée. Catherine Vergely précise que ce qui a été remonté correspond à ce qui a été acté en commission pédagogique Pharmacie.

VII- CPHU

Elle aura lieu le 11 juin, peut-être en présentiel, et dans ce cas, en amphi, ce qui permettra de respecter les distances. Il est important d'auditionner les candidats qui feront ensuite leur carrière à Dijon.

Il y a peu de postes de PUPH cette année, il faudra solliciter des créations de postes.

VIII- Divers

Tirage au sort des ex aequo de PACES : il est proposé de reprendre le tirage de l'an passé.

Les membres du conseil valident cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h10.